

du Haut et du
Bas Canada,
formeront la
Province du
Canada.

et l'avancement des intérêts de toutes les classes de nos sujets en icelles, il est par un Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, fait et passé en la quatrième année de notre Règne, intitulé, "Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada," entr'autres choses statué, qu'il nous sera loisible, de l'avis de notre Conseil Privé, de déclarer, ou d'autoriser le Gouverneur Général de nos dites deux Provinces du Haut et du Bas-Canada, à déclarer que depuis et après tel jour qui sera fixé, par telle Proclamation, (le dit jour devant être fixé sous quinze mois de Calendrier après la passation du dit Acte,) les dites deux Provinces formeront et seront une Province sous le nom de Province du Canada, et à l'avenir les dites Provinces formeront et seront une Province sous le nom susdit, à compter et à partir du jour ainsi fixé. Et vu que dans l'exercice du pouvoir à nous ainsi donné par le dit Acte, nous avons, le dixième jour d'Août, mil huit cent quarante, de l'avis de notre Conseil Privé, autorisé le Gouverneur des dites deux Provinces du Haut et du Bas Canada, à déclarer par Proclamation, que tel jour et à compter de tel jour, à être fixé dans telle Proclamation, le dit jour étant dans quinze mois de Calendrier, immédiatement après la passation du dit Acte, les dites deux Provinces, formeraient et seraient une Province sous le nom de Province du Canada. Maintenant sachez en conséquence, que notre très-fidèle et bien aimé Conseiller, Charles, Baron Sydenham, notre Gouverneur Général de nos dites deux Provinces du Haut et du Bas-Canada, conformément aux dispositions du dit Acte, et par et en vertu du pouvoir et de l'autorité dont nous l'avons revêtu comme susdit, a jugé convenable de déclarer, et il est déclaré par la présente notre Proclamation Royale, que les dites Provinces, le et à compter du dixième jour du présent mois de Février, formeront et seront une Province sous le nom de Province du Canada, ce dont tous nos affectionnés sujets et tous autres y concernés doivent prendre connaissance et se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Bas-Canada : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Charles, Baron Sydenham, de Sydenham, dans le Comté de Kent et de Toronto en Canada, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique Septentrionale, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, de la Nou-

velle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, en notre dite Province du Bas-Canada, le cinquième jour de Février, de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante et un, et dans la quatrième année de notre Règne.

Par Ordre,

D. DALY,

Secrétaire de la Province.



PROVINCE DU }
CANADA.

SYDENHAM.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, et à tous nos sujets affectionnés que ces présentes pourront concerner—

SALUT.

ATTENDU que c'est notre désir et détermination, aussitôt que possible, de rencontrer notre peuple de notre dite Province, et d'avoir son avis en Parlement Provincial; Nous faisons connaître par les présentes notre volonté et plaisir Royal, de convoquer un Parlement Provincial; et nous déclarons en outre, que de l'avis de notre Conseil Exécutif, nous avons ce jour, donné des ordres pour l'émanation de nos Writs, en due forme, pour convoquer un Parlement Provincial, en notre dite Province, lesquels Writs seront en date de Vendredi, le dix-neuvième jour de Février courant, et retournables Jeudi, le huitième jour d'Avril prochain.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Charles, Baron Sydenham, de Sydenham, dans le Comté de Kent, et de Toronto en Canada, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du

Proclamation
du 15 Février
1841, pour l'é-
manation de
Writs et la con-
vocation d'un
Parlement Pro-
vincial